

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 15/04/2026 - 3796 - 2012 B 02372 - 789 934 171 - A.G. HOLDING

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

M GAUTIER ALAIN
66 AVENUE PAUL CEZANNE
13090 AIX EN PROVENCE
FRANCE

N° d'adhérent : 20101736688686

Pour le compte de :
SASU A.G. HOLDING
66 AVENUE PAUL CEZANNE
13090 AIX EN PROVENCE

N° SIREN : 789 934 171
Régime d'imposition : RSI
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable au 31/12/2025)

Certifié conforme
le président

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	66 AVENUE PAUL CEZANNE		
Code postal	13090	Ville	AIX EN PROVENCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	10 502	Déficit (report du 2033- B)
-----------------------------------	--------------------------	--------	-----------------------------

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	EBP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS
DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	120 000
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	120 000
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	120 000

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	222 034		222 034
TOTAL I (5)	222 034		222 034
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	2 345		2 345
Valeurs mobilières de placement	106 285		106 285
Disponibilités	302 045		302 045
TOTAL II	410 675		410 675
TOTAL GENERAL (I + II)	632 709		632 709

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	188 400
Réserve légale	18 840
Report à nouveau	203 021
Résultat de l'exercice	146 440
TOTAL I	556 701
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	76 008
TOTAL III	76 008
TOTAL GENERAL (I + II + III)	632 709

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes		955
	Total des charges d'exploitation (II)	955
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-955
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	148 970
	Impôts sur les bénéfices (VII)	1 575
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		146 440

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	146 440	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		1 575
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		137 513

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	10 502	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	10 502	

DIVERS À DÉDUIRE

LIBELLÉ	Montant
REVENUS TITRES DE PARTICIPATIONS 144750.00 X 95%	137 513



Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations financières					
	222 034			222 034	
TOTAL rubrique I	222 034			222 034	



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	M		
Nom et prénom	GAUTIER ALAIN	Nom d'usage	
1 Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100
Date de naissance	12/04/1960	Pays de naissance	ALGERIE
Numéro, type et nom de voie	435 CHEMIN DES ESCABOTS		
Code postal	84240	Ville	SANNES

AG HOLDING SAS
66, Avenue Paul Cezanne
13090 AIX-EN-PROVENCE
Siren : 789 934 171

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize mars 2025 à onze heure,
Au siège social,

Monsieur Alain GAUTIER,
Associé unique, Président de la société AG HOLDING et porteur de 188 400 actions,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain GAUTIER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels font apparaître un bénéfice de 146 440 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 146 440 euros de la manière suivante :

AB

Origine :

Résultat de l'exercice	146 440 euros
Report à nouveau antérieur	203 021 euros

Solde	349 461 euros

Affectation :

A titre de dividendes	120 000 euros

Solde	229 461 euros

Le solde est affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi 229 461 euros.

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres s'établiront ainsi :

➤ Capital social :	188 400 euros
➤ Réserve légale :	18 840 euros
➤ Report à nouveau :	229 461 euros

Situation nette :	----- 436 701 euros
-------------------	------------------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé à une distribution de dividendes en 2022 de 200 000 euro , en 2024 de 120 000 euros en 2023 de 200 000 euros éligibles à l'abattement de 40 %.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'actionnaire unique décide du remboursement sur justificatifs des frais de Monsieur Alain GAUTIER .

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alain GAUTIER

